

## Prise de position sur les comptes du FRED pour l'année 2022

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion et de vérification des comptes de Delémont (CGVC) a pris connaissance :

- du rapport de gestion du FRED, daté du 19 septembre 2023 ;
- du rapport de l'organe de contrôle FIDAG SA, daté du 19 juin 2023 ;
- de l'expertise actuarielle de PREVANTO SA, datée du 14 juin 2023.

Le Code des obligations spécifie que l'organe suprême du FRED – le Comité – approuve les comptes. Le Conseil de Ville et la CGVC, en acceptant le rapport annuel, prennent connaissance des comptes mais ne les approuvent pas formellement.

L'analyse du rapport de gestion, du rapport de l'organe de contrôle et de l'expertise actuarielle permet de faire part des commentaires et conclusions suivants :

### 1. Résultat de l'exercice 2022

Les comptes de l'exercice 2022 bouclent avec un excédent de charges de 2,3 millions de francs après prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeurs de 11,9 millions de francs. Le résultat réel du FRED est donc une perte de 14,3 millions de francs. Les principales causes de ce résultat sont les suivantes :

- le résultat net des placements présente une perte de 11,7 millions de francs ;
- l'augmentation des engagements de prévoyance pour cas d'invalidité nécessite une augmentation de provision de 1,3 millions de francs.

Malgré cette mauvaise performance, la fortune du FRED reste suffisante pour garantir les engagements de prévoyance. Le degré de couverture subit une baisse à 101.4 % au 31 décembre 2022, après plusieurs années de croissance. Il était de 116.5 % à la fin de l'année 2021.

### 2. Assurés et capitaux de prévoyance

À fin 2022, le FRED compte 374 assurés actifs (359 en 2021) et 163 bénéficiaires de rentes (152 en 2021), soit une augmentation de quinze actifs et de onze rentiers. Cette augmentation de 26 assurés influence les capitaux de prévoyance, qui augmentent de 3,3 millions de francs :

<b>Capitaux de prévoyance (en millions de CHF)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Capitaux de prévoyance actifs (prestations de sortie)	56.5	54.6
Capitaux de prévoyance rentiers	39.7	38.2
Provisions techniques	1.6	1.7
<b>Total</b>	<b>97.8</b>	<b>94.5</b>

Les bases techniques utilisées pour la détermination des engagements actuariels sont les mêmes que pour l'exercice précédent, à savoir :

- tables de mortalité LPP 2020 ;

## Commission de gestion et de vérification des comptes de la Ville de Delémont

- taux technique de 2 % ;
- majoration pour augmentation de l'espérance de vie de 0.4 % par année ;
- la conversion du capital en rentes fait l'objet d'un régime transitoire jusqu'à fin 2025. Le taux de conversion applicable en 2022 pour les rentes à l'âge de 65 ans est de 5.63 %. À partir de 2026, il sera de 5.4 %.

L'expert en prévoyance confirme que les bases techniques appliquées sont adéquates et que les engagements de prévoyance et les provisions techniques sont calculés conformément aux normes de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) en regard des besoins du FRED.

Les frais de gestion technique (frais d'administration) représentent 272 francs par assuré, un montant bien inférieur à la moyenne suisse de 430 francs par assuré.

### 3. Placements et résultat des placements

L'évolution des marchés financiers a été très mauvaise pour les investisseurs en 2022 et le FRED a réalisé un rendement négatif - 11.09 % (+ 6.63 % en 2021). Cette mauvaise performance est à mettre en relation avec celle du SMI qui a plongé de - 15.2 % par rapport à son niveau de l'année précédente. La performance moyenne des caisses de pensions en 2022 est de - 10 %.

La plupart des types de placements présente un rendement négatif, à l'exception des prêts et des immeubles en gestion propre et des fonds de placement en infrastructures.

Rendement des placements (CHF)	Placements au 31 décembre 2022	Placements au 31 décembre 2021	Moyenne	Rendement 2022	Rendement 2022 (%)
Liquidités	1'746'073	1'541'452	1'643'762	- 11'076	- 0.7
Créances	621'970	566'257	594'114	0	0.0
Obligations	35'246'232	36'422'814	35'834'523	- 4'968'875	- 13.9
Actions	25'882'071	32'849'244	29'365'658	- 5'454'042	- 18.6
Prêts hypothécaires	457'917	465'041	461'479	9'140	2.0
Immeubles	23'081'700	22'948'500	23'015'100	804'231	3.5
Fonds immobiliers	8'602'329	11'416'350	10'009'340	- 2'168'385	- 21.7
Infrastructures	3'031'247	2'240'620	2'635'934	414'180	15.7
Employeurs	2'233'600	2'284'400	2'259'000	48'459	2.1
<b>Total</b>	<b>100'903'139</b>	<b>110'734'678</b>	<b>105'818'909</b>	<b>- 11'326'368</b>	<b>- 10.7</b>

Les frais de gestion de la fortune représentent 0,38 % du total des placements, ce qui peut être considéré comme efficient par rapport à la moyenne suisse établie à 0.49 % pour l'année 2022.

La réflexion sur la vente des immeubles en gestion propre se poursuit. Cette décision est de la compétence du Comité qui attend des offres favorables.

### 4. Éléments importants tirés des différents rapports analysés

- La Fondation Clair-Logis bénéficie d'un prêt de 500'000 francs, sans changement par rapport à l'exercice précédent. Ce prêt est rémunéré au taux de 2 %. Selon les informations reçues, ce prêt n'est pas garanti.
- Les placements alternatifs (auprès de l'employeur) représentent 2,2 % du total des placements. La limite de 2 % fixée dans le règlement des placements est dépassée pour la deuxième année consécutive. Le



## Commission de gestion et de vérification des comptes de la Ville de Delémont

dépassement représente 210'000`francs et n'est pas significatif. La limite de 5 % fixée dans OPP 2 est cependant respectée.

- Conformément à la recommandation figurant dans le rapport actuariel, le Comité du FRED a décidé de relever le taux technique de 2 % à 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette décision se base sur des espérances de rendement favorables qui devraient exercer une influence positive sur le degré de couverture.

### 5. Conclusions

Malgré une mauvaise performance en 2022, le degré de couverture reste supérieur à 100 % et le FRED peut faire face à ses engagements. Cette mauvaise performance résulte des différents facteurs géopolitiques qui ont marqué l'année 2022. Les perspectives de rendement sont cependant bonnes et permettent d'augmenter le taux technique au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La gestion du FRED est efficiente. Tant les frais d'administration des placements que les frais de gestion technique sont inférieurs à la moyenne suisse. Cette situation est liée au système de milice, mais celui-ci atteint ses limites. Il devient toujours plus difficile de trouver pour le Comité des membres motivés, disponibles et disposant des compétences techniques pour évoluer dans un environnement règlementaire et économique complexe. Cette situation constituera l'un des prochains gros défis pour la caisse.

La CGVC invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion du FRED et remercie pour leur travail et leur engagement les membres du Comité du FRED ainsi que MM. Jean Froidevaux et Jean-Luc Goetschi. La commission remercie également le bureau PREVANTO SA pour son rapport et le bureau FIDAG SA pour son analyse des finances.

#### **Pour la Commission de gestion et de vérification des comptes :**

La Présidente

Le Vice-président

Céline Robert-Charrue Linder    Christophe Günter

Delémont, le 12 octobre 2023